



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_03-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250924_03

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION À LA COMMUNAUTÉ D'UTILISATEURS DE L'OUTIL "MIXEUR" MIS À DISPOSITION PAR L'ASSOCIATION HESPUL

Rapporteur : Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Le 24 septembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à au siège du Sigerly à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) allée Assia DJEBAR sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Alain LEGRAS (Corbas), François PASTRÉ (Craponne), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Jean-paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Xavier GAREL (Irigny), Arnold STRUB (La Mulatière), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Cyrille BOUVAT (St-Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Gérald MUNGENAST (Sathonay-Village), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Anis BOUAINE (Ternay), Damien PAUME (Dardilly), Isabelle FERNANDES (Givors), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Éric VERGIAT (Rochetaillée-sur-Saône), Jacques DEBORD (La Tour-de-Salvagny),

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à François JOLLY ((Poleymieux-au-Mt-d'Or)
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)
Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)
Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le projet de convention d'adhésion 2025 joint en annexe, définissant les engagements réciproques de Hespul et du SIGERLy ;

Considérant que l'objet d'Hespul – promouvoir l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables – répond aux objectifs statutaires du Syndicat et présente un intérêt local direct ;

Considérant que l'association Hespul développe des outils informatiques (dont « mixeur ») pour aider au quotidien ses salariés dans le suivi (administratif et financier) des projets en faveur de la transition énergétique;

Considérant la nécessité des équipes du SIGERLy de disposer d'outils permettant une plus grande efficacité dans le suivi des projets de la transition énergétique ;

Considérant le fait que tous les développements réalisés par Hespul sont mis à disposition de la communauté des utilisateurs de « mixeur » ;

Considérant que des parcours opérationnels dans le suivi de projets de transition énergétique sont déjà existants dans « mixeur » et compatibles avec les besoins du SIGERLy ;

Considérant le caractère associatif d'Hespul, les charges financières liées au développement des différents outils sont supportées par les différents membres de la communauté ;

Considérant l'offre tarifaire de l'outil « mixeur » 2 500 €/an net de taxe pour 5 utilisateurs et 80 €/an par utilisateur supplémentaire ;

Considérant le nombre d'utilisateurs côté SIGERLy (15 utilisateurs), le coût annuel s'élève à 3 300 €/an net de taxe ;

Considérant l'objet de cette convention de mise à disposition de l'outil « mixeur » au SIGERLy ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Le Comité syndical :

APPROUVE les termes de la convention de participation à la communauté d'utilisateurs mixeur (cf. convention en annexe) ;

APPROUVE le versement à l'association Hespul d'une contribution annuelle de 3 300 € net de taxe, couvrant le droit d'usage et la maintenance annuelle de l'outil « mixeur »

conformément aux modalités de tarification précisés dans la convention (cf. annexe 2 de la convention) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

AUTORISE la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget 2025, article 65811 Droits d'utilisation - informatique en nuage, chapitre 65

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42 (125 voix)

Contre : 1 (1 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.